

N. 12

CHAMONIX SOLIDAIRE AVEC SES AÎNÉS



CHAMONIX-MONT-BLANC

Le magazine de Chamonix et de sa vallée JANVIER 2021



3-5

LUTTE CONTRE LE
VIRUS : PROTÉGER
ET AIDER

8

FAMILLE : UNE
NOUVELLE CRÈCHE
À ARGENTIÈRE

13-16

VOS NOUVEAUX
ÉLUS : TROMBI-
NOSCOPE

18-19

DOMAINES D'ALTI-
TUDE : QUATRE CHAN-
TIERS D'ENVERGURE

21

LOGEMENT :
MESURE INÉDITE

ÉDITO DU MAIRE

Retrouvez nos informations :
www.chamonix.fr / www.cvcmb.fr
et sur Facebook :
Mairie de Chamonix-Mont-Blanc
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

HÔTEL DE VILLE

8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Ouvert au public du lundi au
vendredi **sur rendez-vous**

Accueil 04 50 53 11 13

Urgence administrative

04 50 53 07 36

Urgence technique

04 50 53 75 29

Permanence mairie

06 24 33 66 10

72 heures N° Vert

0800 34 55 10

MAIRIE ANNEXE ARGENTIÈRE

04 50 54 03 06

RÉGIE INTERCOMMUNALE

CHAMONIX PROPRIÉTÉ

04 50 53 41 94

DÉCHETTERIES

Closy 04 50 54 68 94

Bocher 04 50 55 18 64

ESPACE TAIRRAZ

04 50 55 53 93

MUSÉE ALPIN

04 50 53 25 93

MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU

PATRIMOINE JANNY COUTTET

04 50 54 78 55

MÉDIATHÈQUE

04 50 53 34 82

CENTRE SPORTIF RICHARD BOZON

04 50 53 09 07

Patinoire 04 50 53 12 36

Tennis/Squash 04 50 53 28 40

MJC 04 50 53 12 24

CLUB DES SPORTS

www.chamonixsport.com

Chamonix 04 50 53 11 57

Argentière 04 50 54 16 36

OFFICE DE TOURISME

www.chamonix.com

Chamonix 04 50 53 00 24

Argentière 04 50 54 02 14

POLICE MUNICIPALE

04 50 53 75 02 / 06 25 42 02 32

GENDARMERIE Composez le 17

POMPIERS Composez le 18

PGHM 04 50 53 16 89

N° INTERNATIONAL DE SECOURS

Composez le 112

SAMU Composez le 15

HÔPITAL 04 50 53 84 00

< Être solidaire avec chacun d'entre vous >

Cher(e)s toutes et tous,

Voici maintenant 8 mois que votre nouvelle municipalité œuvre dans le contexte inédit que nous connaissons. Dès notre élection, nous avons eu à gérer au quotidien l'impératif sanitaire, de la distribution de masques aux professionnels de santé et à la population au centre de dépistage rapide organisé par la communauté de communes à la veille de Noël, en passant par l'astreinte de cellules d'information et de soutien auprès de la population et des acteurs économiques et l'adaptation des services publics aux conditions sanitaires. Dès le 3 août, Chamonix fut parmi les premières communes où le masque était porté dans les espaces très fréquentés.

Bien sûr nous n'avons jamais perdu le contact en vous tenant informés au jour le jour tant des actions de la collectivité, que de l'évolution de la situation épidémique et règlementaire. Ceci grâce à l'extraordinaire mobilisation de l'ensemble des élus et des agents de la commune de Chamonix et de la Communauté de communes de la Vallée pour assurer dans des conditions optimales la continuité d'un service public que nous avons souhaité plus que jamais à vos côtés en ces temps difficiles. Qu'ils en soient ici remerciés.

À travers ce bulletin, je veux exprimer toute la solidarité de la collectivité en ayant un mot pour tous ceux de nos concitoyens les plus isolés, les plus précaires, toutes celles et ceux qui subissent cette crise de plein fouet, dont nos jeunes à qui l'on a demandé beaucoup de sacrifices, et que la mairie de Chamonix a souhaité aider cette année avec un prêt d'honneur et une bourse étudiant, et bien sûr nos aînés, tenus depuis de longs mois éloignés de leurs proches et qui, malgré tout le soutien du centre communal d'action sociale, vivent pour beaucoup douloureusement cette situation. Nous sommes à vos côtés.



Je veux également adresser mon plus vif et entier soutien à l'ensemble des acteurs socio-économiques de la Vallée, aux commerçants, restaurateurs, saisonniers, hébergeurs, indépendants qui, malgré tous les efforts consentis depuis bientôt un an, sont et vont être durablement impactés par une saison noire. Nous savons la détresse de ceux qui risquent de perdre jusqu'au travail de toute une vie. Nous restons à vos côtés pour vous accompagner dans la sollicitation des dispositifs de soutien nationaux et régionaux et nous étudierons toutes les aides possibles à notre échelon, comme nous l'avons fait pour près de 60 entreprises de la commune.

Face à cette crise d'ampleur que traverse notre pays dont les conséquences sociales et économiques retentissent déjà, l'échelon communal qui incarne la République au quotidien doit plus que jamais jouer pleinement son rôle. Parce que tous nos efforts sont aujourd'hui tournés vers la relance, nous maintenons un niveau d'investissement ambitieux pour 2021, rendu possible par une maîtrise budgétaire responsable et performante.

Ensemble nous surmonterons cette épreuve, je n'en doute pas, en mobilisant toutes les capacités d'adaptation et d'innovation dont la montagne a toujours su faire preuve.

Éric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc



LUTTE CONTRE LE VIRUS AIDER LES PLUS FRAGILES

CHAMONIX SOLIDAIRE à l'heure de la crise sanitaire

Services municipaux, associations locales et partenaires œuvrent au quotidien pour aider les personnes âgées et isolées.

Dans la situation inédite à laquelle nous faisons face depuis le début de l'année 2020, la collectivité est aux côtés de tous et elle a organisé au mieux la continuité des services publics. Les équipes du service social de la commune ont particulièrement œuvré pour faciliter le quotidien et satisfaire les besoins essentiels des personnes les plus fragiles, précaires ou isolées, notamment les aînés.

Près de 250 personnes âgées ont été appelées très régulièrement pour se voir proposer une aide pour des courses ou aller chercher des médicaments, aussi pour s'assurer que tout va bien.

Afin de protéger les personnes de plus de 75 ans, les plus fragiles, une distribution de masques à domicile a été organisée au plus fort du confinement du printemps.

Les contraintes sanitaires conduisant à la fermeture de la salle de convivialité, le portage de repas à domicile fournis par la Cuisine Centrale de la commune a été étendu à ceux qui en avaient besoin.

Une gazette spécifique, alliant recettes de cuisine et conseils bien-être a été produite par la commune à destination des aînés pour rendre le temps

de confinement moins long et leur rappeler qu'on ne les oublie pas.

Les traditionnels moments de convivialité que sont le repas annuel des aînés et le goûter des anciens n'ayant malheureusement pas pu être organisés, les personnes de plus de 75 ans ont reçu un panier de Noël avec des produits locaux.

À signaler par ailleurs, que pendant toute la période, la P'tite épicerie de la vallée est restée ouverte pour ses bénéficiaires et que le CCAS est également intervenu ponctuellement pour des aides financières diverses aux familles fragilisées : restauration scolaire, accueil périscolaire, centres de loisirs, paiement d'une facture.

À l'ensemble des actions menées par la collectivité, il ne faut pas oublier d'ajouter les initiatives des associations locales. Citons les plus significatives :

- L'engagement des Couturières masquées pour la production dans des délais contraints d'un grand nombre de masques qui ont été distribués gratuitement à l'ensemble de la population.
- L'action déterminante, en lien avec le CCAS, des secouristes de la Croix Blanche sous la direction de Didier Ducroz, dans l'organisation de nombreuses et toujours appréciées visites à domicile. Une action renforcée par les militaires de l'EMHM.



- ✓ 250 personnes âgées contactées régulièrement
- ✓ 25 000 masques distribués à l'ensemble des habitants
- ✓ + de 100 repas livrés chaque jour à des personnes âgées ou isolées
- ✓ 1000 paniers cadeau distribués aux plus de 75 ans
- ✓ 50 paniers gourmands pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale



LUTTE CONTRE LE VIRUS PROTÉGER LA POPULATION

LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ pour protéger l'ensemble de la population

Dès le début de l'épidémie, élus et services de la collectivité se sont mobilisés pour apporter à la population toutes les informations utiles et assurer sa protection.

Tout a été fait dans un premier temps pour que la continuité du service public soit assurée et que des permanences soient organisées en mairie. Il était effectivement important, malgré l'épidémie de pouvoir obtenir une autorisation, déposer un permis de construire ou de renouveler un papier d'identité. Nous nous sommes par ailleurs occupés de l'accueil - à la crèche ou à l'école - des enfants des personnels soignants et de toute personne assurant une mission indispensable au service public de lutte contre la pandémie.

Pour faire face directement à la situation, une cellule de crise et d'appui présidée par le maire a été mise en place pour prendre toutes mesures nécessaires à la gestion locale la plus efficace possible de la crise sanitaire, un mail et un téléphone dédiés ont été ouverts afin de répondre à toutes les questions et une permanence téléphonique a été assurée par élus et agents, des bulletins d'information ont été régulièrement produits ainsi qu'une foire aux questions en ligne. De multiples affiches ont été diffusées pour informer des gestes barrières.

Par l'intermédiaire de courriers diffusés dans toutes les boîtes aux lettres puis de nombreuses vidéos, le maire de Chamonix a le plus fréquemment possible tenu au courant la population de l'état de la situation et des mesures concrètes prises.

En lien avec les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc, nous avons communiqué à de multiples reprises sur la situation sanitaire du territoire et aidé à faire connaître la cellule de soutien psychologique animée par des psychologues bénévoles.

Pour protéger efficacement les populations, nous avons mené deux actions d'envergure. D'une part, la diffusion massive de masques organisée par les services communaux. Nous en avons commandé de grandes quantités, nous avons bénéficié d'un don d'une région chinoise et nous avons facilité la production de masques par l'association locale des Couturières masquées en lui mettant à disposition local et matériel. Le don de masques par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a permis par ailleurs d'organiser une 2^e campagne de distribution.

Deuxième action d'envergure, l'organisation en décembre par la collectivité d'un centre de dépistage qui a permis à plus de 500 personnes de se faire tester.

L'ensemble de ces actions, ajoutées au civisme et au grand sens des responsabilités de l'ensemble de la population permet au territoire de faire face.





LUTTE CONTRE LE VIRUS SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE



LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ pour aider les acteurs économiques

Dès le mois de mars 2020, le maire et les élus ont organisé un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire qui ont été rencontrés à de multiples reprises et pour lesquels nous avons organisé plusieurs séances d'information.

La cause de chaque secteur d'activité et de chaque catégorie (PME, TPE, indépendants, associations...) a été défendue auprès des représentants de l'État et d'importantes mesures locales ont été prises.

Objectifs ? Permettre aux acteurs locaux de poursuivre leur activité lorsque cela était possible, leur donner une information sur les aides disponibles, les assurer du soutien de la collectivité dans cette difficile épreuve.

Pour apporter une aide individualisée à chaque professionnel, tous secteurs d'activités confondus, et les accompagner dans leurs démarches, la collectivité a créé une plateforme qui recense l'ensemble des aides gouvernementales, régionales et locales et explique comment les obtenir. La plateforme met notamment l'accent sur le fonds de solidarité et sur le soutien important des collectivités, à la fois en termes d'exonérations et de reports de charges et en matière de digitalisation et de numérisation des commerces et établissements permettant le développement d'une activité de « click and collect ».

soutienprofessionnels-chamonix-montblanc.com

En complément, et parce que le commerce local est essentiel à la vie de notre territoire, la collectivité a créé en novembre une plateforme d'e-com-

merce (**moncommerceacham.fr**) à destination de tous les commerçants de la Vallée de Chamonix. Elle a pour but de permettre la continuité et le maintien de l'activité en donnant aux habitants de la Vallée la possibilité d'acheter localement. Nous encourageons toujours les commerçants à rejoindre cette plateforme.

Cet été, un programme original et ambitieux, mis en œuvre par l'office de tourisme, a permis, en finançant des activités offertes gratuitement aux touristes (parapente, vélo, accompagnement en montagne...), non seulement d'attirer un nombre satisfaisant de visiteurs mais aussi de soutenir des acteurs locaux qui en avaient bien besoin.

Pour faire face à l'impact sur notre territoire de la non ouverture des remontées mécaniques pour les vacances de fin d'année, tous les moyens ont été mis en œuvre en collaboration avec l'Office de tourisme et les socio-professionnels pour permettre à notre vallée de proposer un séjour attractif à l'ensemble de nos visiteurs. Ce fut l'occasion de mettre en avant les nombreux atouts de notre territoire : activités de glisse ou de neige telles que ski de fond, ski de rando, raquettes mais aussi son formidable dynamisme en matière d'activités culturelles ou commerciales.

Grâce à l'ensemble de ces actions, nos acteurs économiques, soutenus par la collectivité, restent unis et solidaires.

Service de soutien économique
infosoutiensociopros@ccvcmb.fr
06 61 39 03 14

✓ **Fonds Région Unie : abondement de la Communauté de communes pour un montant de 54 000 €**

Aide aux micro-entreprises et associations : 97 500 € pour 6 entreprises bénéficiaires d'une avance remboursable à taux 0% pouvant aller de 3 000 à 30 000 € (aide prolongée jusqu'en juin 2021).

Fonds Tourisme / Hôtellerie / Restauration : 54 bénéficiaires d'une subvention de 5000 € en soutien à des emprunts en cours pour un montant total de 253 000 € soit un total de +350 000 € de fonds publics à destination des entreprises / indépendants de notre territoire au travers des aides « Fonds Région Unie ».

✓ **Exonération de loyers et redevances d'occupation du domaine public/privé communal, droit de place, buvettes-chalets-refuge**

400 000 € pour la commune, 30 000 € pour la Communauté de Communes sachant que les exonérations perdurent pour ceux toujours frappés de fermeture administrative.

✓ **Plateforme numérique « Mon commerce dans la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc »**

> **moncommerceacham.fr**

Près de 100 commerçants ou prestataires de service inscrits sur la plateforme. Fréquentation du site web : 600 visiteurs/jour à l'ouverture de la plateforme en novembre 2020, puis entre 100 et 200 visiteurs/jour sur la période des vacances de Noël. Meilleur score de tous les territoires ayant développé cet outil. 6 500 € de ventes effectuées sur le mois de décembre par le biais de la plateforme (chiffre le plus élevé parmi les territoires utilisant cet outil).

EN IMAGES



Novembre 2020

Nouvelle passerelle PMR entre le parking des tennis et la promenade des Écontres

Novembre 2020

Aménagement paysager du carrefour des Praz



« Chamonix se dote de nouveaux équipements »



EN IMAGES



Décembre 2020

Sécurisation du **village des Praz**
Pose d'une **passerelle piétons et cycles**



Juillet 2020

Installation du **nouveau**
bivouac des Périades



PETITE ENFANCE

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CRÈCHE à Argentière

La nouvelle crèche d'Argentière, qui a accueilli des enfants dès le 1^{er} septembre 2020, a été officiellement inaugurée le vendredi 25 septembre par Éric Fournier, maire de Chamonix, Aurore Termoz, 1^{re} adjointe et conseillère départementale, en présence de plusieurs élus, de l'ensemble de l'équipe de la crèche, de parents venus avec leurs enfants, de l'architecte et de représentants des entreprises.

Elle a été réalisée sur l'ex plateforme SNCF et occupe, sur 250 m², le rez-de-chaussée d'un ensemble de logements également construits par la collectivité et inaugurés en décembre 2019.

Cette magnifique réalisation marque à nouveau la volonté de la collectivité de répondre aux différents besoins et attentes exprimés par la population. Aussi la volonté de maintenir une population permanente au sein d'un des principaux villages de la vallée, d'y maintenir de la vie.

D'une capacité de 22 berceaux, la nouvelle crèche, qui a été baptisée « les p'tits d'amou », ceux d'en haut, peut désormais accueillir des nourrissons dès 10 semaines. Après l'ouverture en juin 2018, dans le quartier Jean Franco, des « Petites cordées » d'une capacité de 66 berceaux, la commune bénéficie désormais de deux équipements neufs, de grande qualité.

La nouvelle crèche d'Argentière possède de belles surfaces intérieures, avec des équipements modernes et des matériaux nobles pour l'aménagement

notamment de jolis meubles en bois... et de belles surfaces extérieures bien exposées (vaste terrasse, préau et jardin en partie en herbe avec des jeux).

Les espaces proposés sont des lieux de vie très agréables, très appréciés à la fois par les parents et les équipes de la crèche, et bien évidemment par les enfants.

À proximité immédiate de dessertes en transports en commun (bus et train), la crèche bénéficie également d'une vue exceptionnelle sur le glacier d'Argentière et le massif.

Le coût global de l'opération est de 1,2 M€ TTC dont 941 K€ d'investissement communal et 256 K€ de participations (172 K€ de la CAF et 84 K€ du CD74).





OUVERTURE D'UN PLATEAU DE CONSULTATIONS HOSPITALIÈRES et d'un département de médecine et de chirurgie du sport à l'hôpital de Chamonix

L'ouverture de deux nouveaux services au sein de l'hôpital de Chamonix viennent très pertinemment compléter l'offre de santé accessible à notre population ainsi qu'à nos visiteurs. Ils ont été inaugurés le 7 juillet 2020 par les élus de la Vallée de Chamonix et la direction des Hôpitaux du Mont-Blanc. L'offre développée connaît déjà un véritable succès avec, à fin novembre 2020, 1719 consultations réalisées dont, pour les plus significatives, 847 en médecine du sport, 238 au centre de périnatalité, 221 en gynécologie et 201 en chirurgie orthopédique.

UN PLATEAU DE CONSULTATIONS HOSPITALIÈRES

Les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (HPMB) proposent désormais une nouvelle offre de consultations avancées par des médecins et chirurgiens hospitaliers. Les habitants de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc peuvent bénéficier des consultations suivantes : consultations de chirurgie viscérale, orthopédique et urologique ; médecine et chirurgie du sport ; médecine de montagne ; médecine

du voyage et vaccinations internationales ; centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) ; addictologie ; pédiatrie ; médecine interne à orientation gériatrique ; consultations sage-femme et séances de préparation à la parentalité.

UN DÉPARTEMENT DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DU SPORT

Ce département clinique est structuré autour des consultations de médecine du sport et de l'orthopédie réglée. Il se développe dans le cadre du partenariat entre les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc et l'École Nationale de Sports de Montagne (ENSM) à la suite de la convention signée en 2019 entre les deux structures.

Depuis une dizaine d'années, la communauté de communes et les communes qui la composent agissent pour contribuer, en collaboration avec les HPMB, au maintien de l'offre de santé et à la préservation de la diversité de l'offre locale, en veillant au respect de la bonne articulation et complémentarité entre médecine hospitalière et médecine libérale.

L'ouverture de la Maison de Santé de Chamonix dès 2012, première à l'échelle du département, puis de celle des Houches en 2018, ont illustré cet engagement. La création prochaine d'un troisième pôle à Argentière fait partie des priorités.

Outre la préservation nécessaire de l'offre de généralistes, la communauté de communes œuvre notamment pour assurer et préparer le remplacement des médecins spécialistes intégrés à la Maison de santé récemment partis à la retraite et pour compléter cette offre afin de répondre aux besoins de santé de proximité de nos administrés.





SERVICE PUBLIC



UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE POUR LA VILLE DE CHAMONIX

La construction du Centre technique de la ville de Chamonix débutée en 2018 est désormais achevée. Dernière touche à ce projet d'envergure, l'arrivée de la station de lavage après la réalisation de l'ensemble des enrobés intérieurs puis extérieurs sur la totalité de la plateforme.

Le bâtiment a été conçu par le cabinet d'architecture Metropolis de Lyon. Il est de Haute qualité Environnementale, avec basse consommation. Il réutilise par ailleurs les eaux pluviales pour l'aire de lavage des engins.

Le Centre technique a pris place aux Pèlerins au-dessus du carrefour de la Vigie sur un vaste site qui accueille également le Centre d'exploitation des routes départementales inauguré en 2019, l'entreprise Simond et une zone artisanale, qui sera prochainement investie par des entreprises locales.

L'objectif de regrouper sur un même site de 14 975 m², dans un bâ-

timent de 5000 m², différents services aujourd'hui disséminés est atteint. Le centre technique mutualise désormais en un même lieu l'ensemble des Ateliers Techniques Municipaux ainsi que les garages de la régie Chamonix Propreté. Il accueille 80 agents de nos collectivités et héberge une quarantaine d'engins VL et PL.

Depuis le début de l'année, mécaniciens, carrossiers, magasiniers, plombiers, électriciens, menuisiers, peintres... investissent le bâtiment et découvrent leur nouveau lieu de travail en prenant progressivement possession des locaux ; zones techniques mais aussi bureaux, vestiaires et salles conviviales.

Cet équipement performant, moderne et fonctionnel, va améliorer la qualité de travail des agents des services techniques et de la régie intercommunale Chamonix propreté et ainsi améliorer encore le service rendu au public. Le coût de l'opération est de 6 400 000 € réparti entre la commune de Chamonix (2/3) et Chamonix propreté (1/3).

AVENIR DU FOUILLY

Le Fouilly va connaître dans les mois qui viennent une profonde évolution. Libéré des services municipaux qui intègrent le nouveau centre technique de la Vigie, le site verra à la fois la construction de 45 logements en locatif via un bailleur social et en accession à la propriété, via un programme de la mairie en cours de montage pour l'aide aux jeunes, ainsi que la création de 700 m² de bureaux pour la Police municipale, la maison France Services, l'épicerie sociale et l'Association des Amis du Vieux Chamonix. Lancement du cahier des charges pour choisir un opérateur en avril 2021.





CULTURE

ESPACE FESTIF ET CULTUREL : PHASE ACTIVE DE CONSTRUCTION

Après le désamiantage des voûtes, le curage complet du bâtiment (démolition des planchers et des cloisons en préservant la voûte), l'étanchéité de la structure et la pose de gaines de chauffage, la construction proprement dite de l'Espace Michel Croz/EMC2, espace festif et culturel (scène, foyer, gradins...) a débuté à l'automne 2020.

Ce projet innovant dans un ensemble architectural imaginé dans les années 70 par l'architecte français Roger Taillibert et l'ingénieur suisse Heinz Hisler, sera polyvalent et permettra des usages multiples répondant à la richesse des activités de notre territoire. L'espace, qui réutilise et réhabilite un bâti devenu sans usage, sera à la fois une salle de spectacles avec une scène escamotable de 110 m², des gradins amovibles permettant d'accueillir 500 personnes debout ou 300 assises, une arrière-scène, des loges et des lieux de stockage. La salle

accueillera une programmation pluridisciplinaire et éclectique (théâtre, cirque, danse, musique...), complémentaire à l'offre culturelle du Musée Alpin, de la MJC, de la Médiathèque et de l'ensemble des acteurs culturels de la commune.

L'Espace Michel Croz sera aussi un espace festif permettant d'accueillir les manifestations organisées par la commune, ses partenaires et des associations. Cette salle permettra notamment l'organisation de repas jusqu'à 250 personnes. Un hall d'accueil avec un bar et un espace de réchauffage compléteront l'ensemble.

Cet équipement est indispensable pour le développement de nos activités culturelles.

Le service culturel de la mairie travaille d'ores et déjà activement sur la programmation à venir, une programmation ambitieuse et tout public que les Chamoniards découvriront dès la fin 2021.

Le programme d'un montant de 4 M€ sera livré à l'automne 2021.

LE NOUVEL ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE CHAMONIX S'APPELLERA « ESPACE MICHEL CROZ/ EMC2 »

À notre invitation, vous avez été nombreux cet automne 2020 - 1438 votes au total - à participer à la consultation citoyenne organisée par la mairie de Chamonix pour le choix du nom du futur espace culturel et festif de Chamonix. Nous vous en remercions vivement.

Voici les résultats. Le plus grand nombre de suffrages, 451 voix, s'est porté sur « Espace Michel Croz ». Ont obtenu par ailleurs: La Bulle, 437 voix ; Le quai de l'ar(t)ve, 242 voix ; L'Ellipse, 172 voix et Pôle Maurice Baquet, 136 voix.

La salle s'appellera donc « Espace Michel Croz », nom auquel nous avons souhaité ajouter l'acronyme EMC2.



Préfigurations 3D de la nouvelle salle © Didier ONDE



MOBILITÉS



CHAMONIX EN ROUTE vers la mobilité durable

Transports publics en libre circulation, rénovation de la ligne ferroviaire, navette de centre ville 100% électrique, bus hybrides, prises électriques dans les parkings, bornes de recharge installées dans plusieurs lieux stratégiques, piste cyclable en construction, aménagement de stationnements pour les vélos...



PISTE CYCLABLE MARIE PARADIS Inauguration du 1^{er} tronçon

Les 1700 m de piste cyclable entre le pont des Gaillands et le carrefour d'Entrèves ont été inaugurés en juillet 2020 par le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les élus du territoire, en présence des membres du Club cyclo de Chamonix et de riverains du site.

Cette opération portée par la commune de Chamonix avec un soutien très significatif de la Région et celui du Département a mobilisé 1,5 M d'euros HT.

Cet aménagement cyclable est complété par les travaux réalisés à l'automne 2019 avenue de la plage. Il intervient dans la continuité de ceux effectués aux Bossons (chemin Napoléon et passerelle de Piralotaz). Entre 2016 et 2020, ce sont plus de 5 M€ qui ont été engagés pour l'aménagement d'une piste cyclable qui traverse la vallée de Chamonix.

PISTES CYCLABLES Poursuite des aménagements

L'aménagement de la piste cyclable Promenade Marie Paradis entre le carrefour d'Entrèves et l'Avenue de l'Aiguille du midi, débuté à l'automne 2020 est désormais terminé. La piste est opérationnelle.

Le déploiement d'un itinéraire cyclable se poursuit pour réaliser notamment la traversée du centre de Chamonix, la liaison vers Argentière ainsi que des boucles locales dont le besoin aura été identifié. Les travaux de la route du bois du Bouchet seront effectués au printemps 2021. Objectif ? Faciliter pour tous l'usage du vélo au quotidien.

L'ensemble des itinéraires déjà ouverts sont largement adoptés par de nombreux usagers confirmant ainsi l'engouement pour le vélo dans la vallée de Chamonix.

MONT-BLANC EXPRESS Rénovation de la ligne

La rénovation du tronçon de sept kilomètres entre Le Fayet et Les Houches s'est achevée fin novembre 2020 : réfection des voies, mise à niveau des systèmes d'exploitation, pose de traverses et de rails, ballasts neufs.

L'interruption des travaux l'été dernier avait permis, suite à l'insistance des élus de la vallée de Chamonix et à l'implication du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (financeur à 90% de l'exploitation des TER), une reprise du service avec un train par demi-heure et par sens entre les Houches et Vallorcine, sur le créneau 11h/19h.

Objectif à moyen terme : étendre à toute l'année ce niveau de service. Le Mont-Blanc Express transporte 700 000 voyageurs par an avec des pointes hivernales à 2 500 passagers par jour et 10 000 en été.

TRAVAUX SUR LES PONTS-RAILS

Deux ponts-rails (l'un au-dessus de l'Arve, l'autre au-dessus de la route départementale) ont été rénovés dans le secteur des Gaillands/Les Bossons. De nouveaux tabliers préfabriqués ont été posés. Le Viaduc-Sainte-Marie aux Houches a bénéficié d'une intervention similaire.

Des plaques présentes sur les ponts rappellent qu'ils ont été fabriqués en 1900 par l'entreprise de constructions métalliques Daydé et Pillé, entreprise française qui a fabriqué l'ensemble des ponts-rails de la ligne Saint-Gervais/Vallorcine, mais aussi le Pont-canal de Briare et encore le pont Mirabeau et la charpente du Grand Palais à Paris.



ÉLECTIONS

PRÉSENTATION DES ÉLUS ISSUS du scrutin du 15 mars 2020

Le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires a été organisé le dimanche 15 mars 2020. La liste **Ensemble le pouvoir d'agir** d'Éric Fournier a recueilli 1657 voix soit 50,78% des suffrages et obtient 22 sièges au conseil municipal et 10 sièges au conseil communautaire. La liste **Chamonix s'engage** de François-Xavier Laffin a recueilli 1118 voix soit 34,26% des suffrages et obtient 5 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire. La liste **Une nouvelle voie** de Jean Fabre a recueilli 488 voix soit 14,96% des suffrages et obtient 2 sièges au conseil municipal et 1 siège au conseil communautaire.

Les bouleversements liés à la crise sanitaire du coronavirus ont provoqué le décalage de plus de deux mois de l'installation du conseil municipal. L'élection du maire et des 8 adjoints n'a été possible que lors du conseil municipal du 26 mai. Éric Fournier a été élu maire et ont été élus adjoints Aurore Termoz (1^{re}), Jonathan Chihi (2^e), Charlotte Demarchi (3^e), Yvonick Plaud (4^e), Karine Mieusset (5^e), Bernard Ollier (6^e), Michèle Rabbiosi (7^e) et Claude Jacot (8^e).

Ces élections ont été complétées, lors de la seconde séance du conseil réuni le 5 juin, par la validation de la composition des commissions municipales. Elles sont appelées à se réunir régulièrement en amont des réunions plénières du conseil municipal pour la présentation et la discussion des projets municipaux préparés par l'exécutif.

Le conseil communautaire quant à lui n'a pu s'installer que le mercredi 15 juillet 2020 après l'organisation du 2^e tour des élections aux Houches le 28 juin 2020. Éric Fournier a été élu président. Le trombinoscope des pages 14 et 15 suivantes de ce

bulletin municipal a pour vocation de présenter les 29 femmes et hommes, issus du scrutin du 15 mars, élus pour un mandat de 6 ans (2020-2026). Nous vous présentons également en page 16 la composition des commissions municipales.



Éric Fournier © Quentin Iglésis

COMMUNE DE CHAMONIX

VOS ÉLUS MUNICIPAUX



Éric Fournier
Maire de Chamonix
Président de la Communauté de
Communes Vallée de Chamonix



Aurore Termoz
1^{re} adjointe - Délégation générale,
administration générale et services
à la personne
Conseillère communautaire



Jonathan Chihi-Ravanel
2^e adjoint - Relations aux administrés
et participation citoyenne



Charlott
3^e adjoint
Conseillère



Michèle Rabbiosi
7^e adjointe - Vie quotidienne,
cadre de vie et protocole



Claude Jacot
8^e adjoint - Sécurité
et montagne



Patrick Devouassoux
Conseiller délégué - Travaux
Conseiller délégué CCVCMB
Infrastructures



Jean-Mich
Conseiller
Urbanisme



Léa Devouassoux
Conseillère déléguée
Communication



Laurent Collignon
Conseiller délégué
Espaces forestiers et agricoles,
moyenne montagne



Élisabeth Alvarinas
Conseillère déléguée
Aînés



Aurélie
Conseillère
6^e vice-président



Hervé Villard
Conseiller municipal
4^e vice-président CCVCMB
Transition écologique et énergétique



François-Xavier Laffin
Conseiller municipal
Conseiller communautaire



Françoise Trappier
Conseillère municipale
Conseillère communautaire



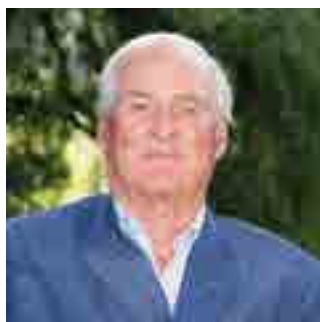
Patrick Bettin
Conseiller municipal

MONIX-MONT-BLANC

X • MANDAT 2020-2026



Christine Demarchi
Conseillère municipale
Logement
communautaire



Yvonick Plaud
4^e adjoint - Finances



Karine Mieusset
5^e adjointe - Ressources humaines
et adaptation touristique
Conseillère déléguée CCVCMB
Ressources humaines



Bernard Ollier
6^e adjoint - Aménagement,
environnement et énergies
renouvelables
Conseiller communautaire



Michel Couvert
Conseiller délégué
Urbanisme et foncier



Juliette Martinez
Conseillère déléguée
Culture et animation



Marie-Noëlle Fleury
Conseillère déléguée
Grands événements sportifs,
économie circulaire et déchets



Élodie Bavuz
Conseillère déléguée
Suivi des investissements
Conseillère déléguée CCVCMB
Aménagement, urbanisme,
innovation numérique



Christine Beaufour
Conseillère municipale
Logement communautaire
CCVCMB - Sport



Pierre Carrier
Conseiller municipal



Philippe Charlot
Conseiller municipal
7^e vice-président CCVCMB
Transports et mobilités



Élisabeth Chays
Conseillère municipale



Isabelle Matillat
Conseillère municipale



Olivier Nau
Conseiller municipal



Jean Fabre
Conseiller municipal
Conseiller communautaire



Isabelle Colle
Conseillère municipale

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il existe deux types de commissions : des commissions obligatoires et des commissions thématiques consultatives qui sont chargées de proposer les projets soumis à délibération du conseil municipal.

Le maire est de droit président de toutes les commissions.

Vous trouverez sur le site internet de la commune « chamonix.fr » (> Votre Mairie > Vos élus > Trombinoscope), l'ensemble des informations sur chacun des élus : contact, périmètre des adjoints, délégations des conseillers municipaux, représentation dans les organismes extérieurs...

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

- Commission d'appel d'offres
- Commission contrats de concessions
- Commission accessibilité

COMMISSIONS THÉMATIQUES

COMMISSION 1 : Finances, budget et prospective financière

Vice-Président : Yvonick Plaud

- Préparation et contrôle de l'exécution budgétaire
- Suivi des outils de contrôle de gestion
- Suivi des outils d'analyse et de prospective financière

COMMISSION 2 : Travaux et qualité du patrimoine bâti et non bâti

Vice-Président : Patrick Devouassoux

- Gestion de la voie publique (travaux, éclairage public, réseaux, propreté urbaine)
- Gestion du domaine public et coordination des travaux
- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux et réalisation de nouvelles infrastructures

COMMISSION 3 : Urbanisme

Vice-Président : Jean-Michel Couvert

- Gestion des opérations d'urbanisme
- Suivi des règlements d'urbanisme, délivrance d'autorisations en matière de droit des sols
- Élaboration de la réglementation et des autorisations liées à l'affichage, à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes
- Autorisations d'occupation du domaine public relevant des terrasses de cafés, restaurants...

COMMISSION 4 : Gestion du patrimoine et foncier

Vice-Président : Jean-Michel Couvert

- Gestion du patrimoine communal (foncière et immobilière)
- Avis sur les opérations foncières concernant la collectivité

COMMISSION 5 : Services à la population

Vice-Présidente : Aurore Termoz

- Petite enfance (crèches), affaires scolaires et activités périscolaires, restauration municipale, logement, aide aux personnes âgées...

COMMISSION 6 : Proximité, citoyenneté, participation et qualité des services

Vice-Président : Jonathan Chihi-Ravanel

- Relation aux administrés
- Information et co-construction des politiques publiques, intégrant les consultations populaires
- Affaires électorales
- Dossiers relatifs à l'état civil

COMMISSION 7 : Culture, vie associative, grandes manifestations et événements

Vice-Présidente : Juliette Martinez

- Programmation culturelle
- Animation de la commune et de la vie associative
- Coordination de la politique événementielle

COMMISSION 8 : Tourisme, économie et montagne

Vice-Président : Claude Jacot

- Sécurité en montagne. Gestion et prévention des risques naturels. Sécurité des pistes, des accès aux refuges, des sentiers, des manifestations
- Domaines d'altitude, refuges et buvettes
- Soutien et développement de l'économie touristique du territoire

COMMISSION 9 : Mobilité, transport, circulation et stationnement

Vice-Président : Philippe Charlot

- Organisation durable des déplacements axée sur le développement des transports collectifs (bus, train, transports scolaires, transport à la demande...)
- Développement mobilité douce
- Offre de stationnement cohérente

COMMISSION 10 : Planification territoriale et développement durable

Vice-Président : Bernard Ollier

- Décliner pour la commune le Plan Climat Énergie Territorial
- Assurer la transversalité de la politique «développement durable» du territoire au sein de la Collectivité

COMMISSION 11 : Ressources humaines

Vice-Présidente : Karine Mieusset

- Gestion des ressources humaines (gestion prévisionnelle des effectifs, recrutement, formation)
- Suivi du schéma de mutualisation en lien avec la communauté de communes

TRÈS HAUT DÉBIT



LE CHANTIER DE LA FIBRE OPTIQUE se déploie dans la vallée de Chamonix

L'ensemble du territoire de la vallée sera couvert d'ici 3 ans. Cela représente 23 000 foyers et 1000 entreprises.

Conformément aux engagements pris par les élus, la fibre optique se déploie progressivement dans l'ensemble de la vallée de Chamonix. Covage, opérateur d'infrastructures très haut débit et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont signé le 25 février 2020 une convention de délégation de service public d'une durée de 25 ans pour le raccordement à la fibre de près de 23 000 foyers du territoire. La société dédiée créée par Covage dans le cadre de ce projet, « Chamonix-Mont-Blanc Connectée », a pour mission de déployer un réseau FTTH pour garantir un accès au Très Haut Débit à l'ensemble des habitants et de reprendre en affermage le réseau FTTO déployé auprès

des entreprises du territoire par la Régie Vallée de Chamonix Communications.

Le partenariat avec Covage va permettre d'acheminer la fibre auprès des particuliers dans des délais remarquables et de disposer d'une connectivité aussi performante que dans les grandes zones urbaines.

Ce réseau qui sera déployé en 3 ans, couvrira l'ensemble des 4 communes de la Vallée : Chamonix-Mont-Blanc, Servoz, Les Houches et Vallorcine.

La première armoire de rue (sous répartiteurs optiques) du réseau FTTH

de la Vallée de Chamonix, située au bas de la Mollard, a été inaugurée par les élus et les équipes de Covage et de la Vallée de Chamonix le 1^{er} décembre dernier.

Les premières prises seront livrées au 1^{er} semestre 2021 avec pour objectif final le raccordement de 100 % des logements (dont 99 % situés à moins de 100m du réseau) d'ici 3 ans.

Pour mener à bien ce projet, 28 millions d'euros seront investis au global sans demande de subventions publiques, et près de 80 personnes seront mobilisées sur la durée de la délégation de service public.



NOUVELLE TÉLÉCABINE POUR LA FLÉGÈRE

La nouvelle télécabine de la Flégère a été inaugurée en 2020 par la Compagnie du Mont-Blanc. Un nouvel équipement a pris place, après destruction de l'ancienne gare de départ et l'enlèvement des pylônes du téléphérique. La nouvelle remontée mécanique, composée de télécabines de 10 places remplace l'ancienne installation et permet d'augmenter la capacité de l'infrastructure et d'assurer un meilleur service en période de forte affluence. La technique retenue garantit une continuité de l'exploitation même en cas de vent. Deux nouvelles gares aval et amont ont été réalisées. Résolument moderne, design et digitale, la nouvelle remontée offre un espace plus efficace et convivial pour l'ensemble des clientèles accueillies.

Cet investissement de près de 20 millions d'euros entre dans le cadre du contrat de délégation de service public passé entre la collectivité et la Compagnie du Mont-Blanc en 2013. Ce contrat prévoit d'autres importants investissements de modernisation de nos infrastructures qui vont se réaliser dans les années qui viennent.

La rénovation du site a été complétée par l'aménagement du parking finalisé fin 2020. Cette opération a été programmée en lien avec la transformation du rond point des Praz, l'objectif étant de fluidifier et de sécuriser les circulations, notamment celles des transports en commun, pour l'accès au domaine de La Flégère.

REPLACEMENT DE LA TÉLÉCABINE DE CHARAMILLON

La télécabine de Charamillon va prochainement être remplacée. Suite à la validation du projet par la Commission départementale des sites en mai 2020, une enquête publique a été organisée en juin et juillet. La Compagnie du Mont-Blanc a ensuite déposé un permis de construire qui a été validé par la commune fin novembre.

Les travaux de terrassement puis de construction de la gare amont devraient débuter en mai/juin 2021, la télécabine actuelle ayant un fonc-

tionnement normal pendant l'été 21 et l'hiver suivant (21/22) pour une utilisation du domaine skiable.

La démolition de la gare aval puis la construction d'une toute nouvelle gare au même endroit, en haut du village du Tour, ainsi que les travaux d'aménagement des abords sont programmés à partir du printemps 2022, conduisant à une absence d'installation pour l'été suivant. Le domaine restera cependant accessible aux randonneurs, le chantier étant matérialisé et protégé. La mise en service d'un appareil neuf, fonctionnel, facilitant l'accès rapide au magnifique domaine de Balme sera effective pour l'hiver 2022.



Préfiguration TC Charamillon Gare Aval © DCSA Ingénieur Conseil



DOMAINES D'ALTITUDE

VALIDATION DU PROJET DU MONTENVERS

Le site classé du Montenvers, une des merveilles de Chamonix avec sa vue imprenable, va connaître ces prochaines années une profonde transformation, à la fois pour une valorisation de l'ensemble du site et un meilleur accès à la mer de Glace.

L'adaptation programmée consiste en un déplacement de 600 mètres en amont de la gare d'arrivée de la future télécabine d'accès à la Mer de Glace et de la grotte et en la création d'un centre d'interprétation des glaciers et

du climat pour renforcer la connaissance et la sensibilisation du public.

Après une concertation étroite avec les services de l'État, le projet de reconfiguration du site a reçu un avis favorable de la commission supérieure des sites et des paysages en octobre 2020.

La signature de la délégation de service public avec la Compagnie du Mont-Blanc aura lieu lors du 1^{er} semestre 2021. L'enquête publique pour la construction du Glaciorium, première étape de cet ambitieux projet, devrait être lancée au printemps.

RECONSTRUCTION DES GRANDS MONTETS

Suite à l'incendie en 2018 de la gare des Grands Montets, vous étiez nombreux à attendre la position de la commune quant à sa reconstruction. Les élus, lors du conseil municipal du 23 octobre 2020 ont décidé de reconstruire un appareil de même capacité sur le même site. Pour cela, ils se sont appuyés sur les expertises d'AdaPT Mont-Blanc, permettant une vision à long terme en prenant en compte notamment la géologie et les perspectives de stabilité du permafrost. C'est à partir de ces éléments objectifs que la commune donnera à l'opérateur, la Compagnie du Mont-Blanc (CMB), la feuille de route pour la nouvelle remontée mécanique.

La CMB est en charge du programme de création de trois gares (aval, intermédiaire et amont) et a déjà retenu le prestigieux cabinet d'architecture Renzo Piano (Beaubourg, Pont de Génès, Musée Klee à Berne...) pour les réaliser. La commune, quant à elle, en charge de l'aménagement du territoire, travaille sur les abords, les parkings et la nécessaire liaison de l'installation avec le centre du village d'Argentière. Un groupe de travail spécifique piloté par la commune a été mis en place pour assurer la conduite générale du projet et organiser l'articulation entre les missions des différents partenaires de cet ambitieux chantier. Les élus souhaitent que ce soit désormais le cas pour l'ensemble des réalisations futures.



Préfiguration Gare Amont du Montenvers et Glaciorium



Lognan - Les Grands Montets © Salomé Abrial - Office de Tourisme Chamonix-Mont-Blanc

MONTAGNE

POLITIQUE TERRITORIALE

ASCENSION DU MONT-BLANC : CHAMONIX SOUHAITE CONCILIER LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ

L'arrêté portant création de la zone de protection d'habitats naturels du Mont-Blanc a été signé le 1^{er} octobre 2020. Il vise à réguler la fréquentation de la voie normale du mont Blanc et à éviter certaines pratiques irrespectueuses du site et de son environnement.

Le Conseil municipal réuni le 26 août avait exprimé le souhait de voir aménager un certain nombre de dispositions du projet d'arrêté afin que soient mieux prises en compte les valeurs fondamentales attachées à la montagne que sont la liberté et la responsabilité et que ne soient pas remis en cause des principes et techniques de la pratique de l'alpinisme.

Si l'on peut regretter que la demande de retrait de la référence à l'inscription de l'alpinisme au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO n'ait

pas été entendue, un certain nombre de modifications souhaitées par la municipalité ont été obtenues : l'interdiction de la pratique du bivouac, sauf cas de force majeure, est limitée à la seule voie normale du mont Blanc. De même, l'interdiction de progresser en cordée de plus de trois personnes prévoit des exceptions en cas de situations imposées par la sécurité ou l'assistance à d'autres ascensionnistes.

En outre, à la demande de la commune, les associations en charge de la prévention et de la sécurité en montagne sont intégrées au comité de suivi « Mont-Blanc – Site d'exception » créé dans le cadre de l'arrêté.

La commune restera cependant vigilante sur l'adaptation de la réglementation du survol du site au-delà du seul périmètre de protection nouvellement délimité, et sur la nécessaire réflexion qu'il faut engager à l'échelle transfrontalière sur la coordination de la gestion d'un massif qui ne connaît pas de frontière.

RÉUNION DE LA SUERA À CHAMONIX

Cette réflexion transfrontalière était justement au centre de la réunion de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) qui s'est tenue à Chamonix les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020 sur le thème « Climat, risques, énergies » en présence de Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité.

Les représentants de 7 pays et de 48 régions de l'arc alpin, sous la présidence de la France, ont mis en lumière l'expérience des territoires alpins en matière de gestion des risques naturels, leur nécessaire adaptation au changement climatique et leurs stratégies énergétiques. L'occasion de mettre à l'honneur le programme AdaPT Mont-Blanc porté par les élus de la vallée de Chamonix qui s'inscrit pleinement dans cette stratégie et permettra d'accélérer la mise en œuvre des projets.



Jonathan Chihi-Ravanel & Bérangère Abba



LOGEMENT

50% DE LOGEMENTS PERMANENTS DANS TOUS les nouveaux programmes immobiliers en secteurs stratégiques

Face à une pression foncière incontrôlable qui menace le maintien sur la commune de ses forces vives, la commune a souhaité proposer une mesure forte en faveur des résidents permanents.

Elle a été prise par le conseil municipal du 14 décembre 2020, alors que les élus étaient appelés à donner leur avis sur les grandes orientations de la politique du logement déclinées dans la nouvelle version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Chamonix dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU).

Devant l'impossibilité de distinguer en droit logements permanents et secondaires pour plafonner ces derniers et un zonage « Pinel » déconnecté de la

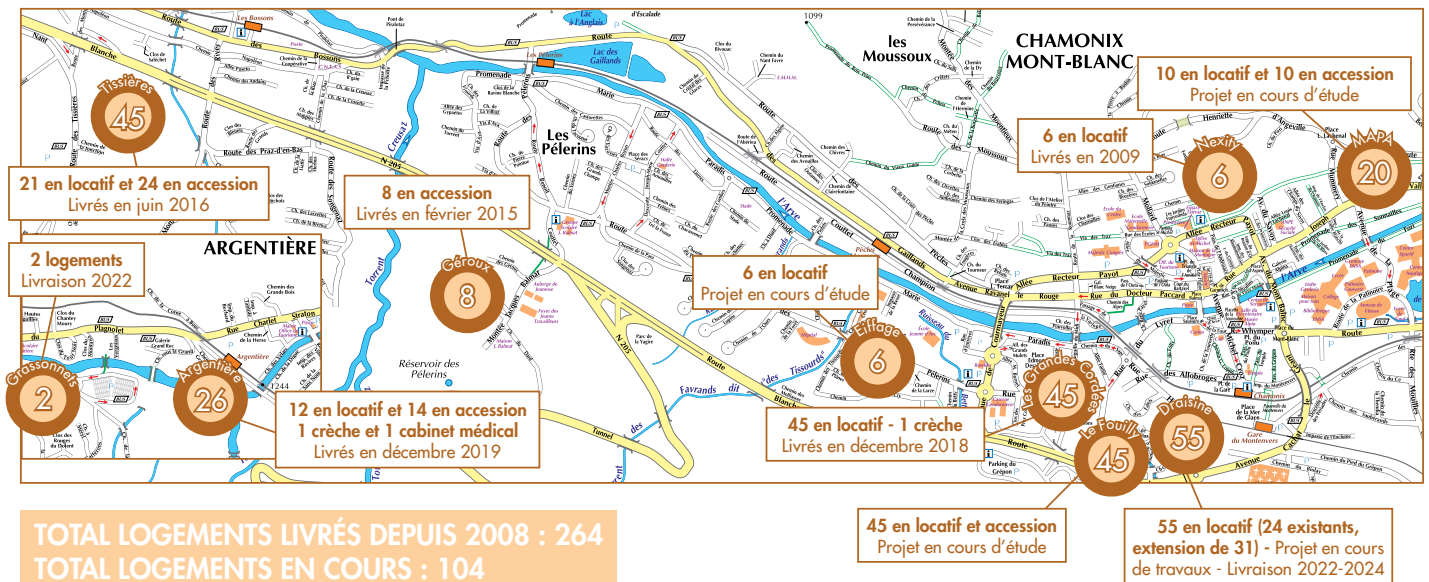
réalité du marché immobilier sur la commune qui lui permettrait de bénéficier de leviers fiscaux, le Conseil a décidé de porter à 50% l'obligation de logements permanents, locatif ou en accession sociale, pour tout futur programme dans des zones d'habitat jugées stratégiques pour l'équilibre socio-démographique de la commune.

Après avoir actionné ces dernières années tous les dispositifs légaux en vigueur pour favoriser le logement permanent, après un nouveau round de discussions avec la ministre du logement et ses conseillers à l'automne 2020, après de nombreux échanges avec le préfet et ses services et avec d'autres maires de montagne, la commune souhaite envoyer un signal fort en faveur du maintien sur le territoire des résidents principaux.

L'inscription de ce nouvel objectif de mixité sociale dans son document d'urbanisme vient renforcer celui de l'obligation de production de 25 % de logements locatifs conventionnés et en accession sociale pour tout projet de logement d'une surface de plancher de 300 m².

« Sans mesure radicale nous ne réglerons jamais notre déficit de logements permanents à Chamonix, souligne Éric Fournier. Il y va de notre capacité à maintenir une population au pays mais aussi à garantir les conditions d'un développement économique et touristique durable en réduisant l'allongement des déplacements domicile travail. »

LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS (RÉCENTS ET EN COURS) initiés ou aidés par la commune



LES PROGRAMMES LIVRÉS DEPUIS 2008

- Marie-Paradis (2009) 52 logements
- Le Fond des Gires (2009) 18 logements
- Nexity (2009) 6 logements
- Le Clos Napoléon (accession, 2009) 12 parcelles
- Les Bossons SNCF (2010) 16 logements
- Maison Forestière Bois du Bouchet (2011) 5 logements
- ICF Aiguille du Midi (2012) 23 logements
- Rue des Moulins, ex EDF (2013) 8 logements
- Les Gérard (2015) 8 logements
- Les Tissières (2016) 45 logements
- Les Grandes Cordées (2018) 45 logements
- Argentière (2019) 26 logements

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET ASSIMILÉS

(non compris les programmes à livrer de 2021 à 2024)

- Logements sociaux et communaux 811
- Appartements saisonniers 161
- > soit 23 % des logements permanents à ce jour, 26 % à terme après livraison des programmes engagés

RÉALISATIONS ET PROJETS

LES NANTS

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU & ENROBÉS

La Communauté de communes de la Vallée de Chamonix a réhabilité en septembre 2020 le réseau d'eau potable route des Nants à Chamonix. Travaux pour un montant de 206 000€ TTC. Dans la foulée, la commune, soucieuse de l'amélioration du confort et de la sécurité des usagers de la route, a réalisé en novembre les enrobés de cette même route.



LES PRAZ

AMÉNAGEMENT DU PARKING DES LANCHERS

La commune a réalisé cet automne 2020 l'aménagement du Parking des Lanchers, situé à la sortie du village des Praz, dans le sens Chamonix-Argentière, face au golf. Une soixantaine de places ont été réalisées ainsi qu'une aire de chaînage, qui est matérialisée en période hivernale.

LA CONFLUENCE

NOUVELLES PASSERELLES À LA CONFLUENCE

Deux nouvelles passerelles en métal et bois ont été installées à l'automne 2020 dans le secteur de la Confluence, l'une, la plus petite, sur le bief de sortie du lac de Champraz, l'autre, la plus grande (16 m et 10 tonnes), sur l'Arveyron de la mer de glace. Ces passerelles sont très fréquemment empruntées à la fois par des piétons et des cyclistes. La passerelle sur l'Arve, 3^e équipement du secteur, devrait par ailleurs elle aussi être prochainement remplacée.



LE BIOLLAY

TRAVAUX AU CIMETIÈRE

La mairie a entrepris l'automne dernier d'importants travaux dans le cimetière de Chamonix. Après une reprise du réseau pluvial et des bornes fontaine et la reprise des caniveaux en granit (anciennement en béton), les allées secondaires ont été réalisées en béton désactivé. Le cimetière est resté ouvert au public pendant les travaux et les tombes ont bien évidemment été protégées. Coût des travaux : 65 000 €.

prochainement le chemin des Piolets (après les travaux du Syane), l'impasse de l'Androsace (après les travaux d'Enedis) ainsi que le chemin du Cry. Pour rappel, la commune de Chamonix possède plus de 60 km de voiries et la programmation des chantiers de renouvellement des enrobés est basée sur l'état de dégradation des chaussées, corrélée avec l'importance du trafic et des transports urbains.

LES MOUILLES

POSE DE BARRIÈRES CHEMIN DES CRISTALLIERS

Afin de sécuriser les circulations piétonnes, un cheminement spécifique a été créé sur le Chemin des Cristalliers en octobre 2020. Il se formalise par la pose de barrières en bois sur un linéaire de 300 m. Le dispositif installé a aussi pour objectif de réduire la vitesse des véhicules dans un secteur habité.



ARGENTIÈRE

REMPLACEMENT DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE D'ARGENTIÈRE

La toiture de l'église d'Argentière présentant des défauts d'étanchéité, il a été décidé de remplacer la couverture en cuivre à l'identique. Les travaux sont programmés en mai/juin 2021 pour un budget d'environ 210 000 € TTC.



LES PÈLERINS

EMBELLISSEMENT DES PÈLERINS

Le fleurissement de la place des Séracs aux Pèlerins a été renforcé avec l'installation de nouvelles jardinières. Rendez-vous au printemps prochain pour profiter pleinement des nouvelles plantations !

MARIE PARADIS & HELBRONNER

TRAVAUX D'ENROBÉS

Plusieurs chantiers d'enrobés se sont déployés l'automne dernier : promenade Marie Paradis, après les travaux de la piste cyclable, rue Helbronner et route des Nants. Les enrobés de la route des Gaillands (entre le chemin de l'Aberieu et le Carrefour des Pècles) ont par ailleurs été réalisés en septembre par le département en coordination avec la collectivité. Sont programmés

DANS LES VILLAGES



RÉALISATIONS ET PROJETS



FOND DES GIRES

INSTALLATION DE SANITAIRES

Deux blocs sanitaires ont été installés et raccordés au réseau en décembre 2020 en limite du parking du Fond des Gires

à Chamonix. Il s'agit de deux sanitaires automatiques auto-nettoyants accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces sanitaires sont gratuits. Cette réalisation traduit la volonté de la collectivité d'équiper son territoire d'infrastructures utiles pour ses usagers et de renforcer la propreté du site.

LES BOSSONS & ARGENTIÈRE

SÉCURISATION DES ACCÈS AUX ÉCOLES

Afin de sécuriser les accès et de permettre le contrôle des élèves et des personnels, des portillons vont prochainement être installés dans toutes les écoles de la commune. Les

premières écoles équipées seront celles des Bossons et d'Argentière. Le même type de matériel sera ensuite installé à l'école du centre et au groupe scolaire Jacques Balmat aux Pèlerins.

AVENUE DU MONT-BLANC

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AVENUE DU MONT-BLANC

La Communauté de communes de la Vallée de Chamonix a conduit en octobre et novembre derniers un important chantier de renouvellement de notre réseau d'eau potable Avenue du Mont-Blanc. Les travaux se sont étalés sur 8 semaines pour un montant de 131 000 € TTC.

JEUX

14 MOTS MÊLÉS sur l'hiver



Réponses : bobsléigh, curling, froid, glace, igloo, neige, randonnée, ski, bonhomme, flocon, gel, hockey, juge, patinage, raquettes, snowboard

JEU DES 7 DIFFÉRENCES Village du Tour - Hiver Edgard BOUILLETTE



© Collection Musée Alpin Chamonix

Réponses : soleil, nuage, bonhomme de neige, fenêtre de l'église, signature de l'artiste, cheminée

EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Ensemble le pouvoir d'agir »

Éric Fournier

CHERS ADMINISTRÉS,

Ce premier bulletin municipal est pour nous l'occasion de regarder le chemin parcouru depuis le 15 mars dernier, signant l'issue favorable d'une élection par laquelle vous nous avez accordé votre confiance, ce qui nous honore et nous oblige, et malgré les efforts d'une liste d'opposition pour contester le résultat des urnes à tout prix, la légitimité de votre choix a été entérinée par le Tribunal administratif. Le 16 mars dernier s'installait également une crise sanitaire qui fait encore rage, appelant chacun d'entre nous à dépasser les tristes contingences politiciennes du recours porté par M. Laffin pour nous consacrer entièrement à Chamonix, à la solidarité envers nos populations les plus fragiles, à la défense de notre modèle économique et au soutien de ceux qui en vivent.

Pour notre équipe, avec un taux de renouvellement inédit, le baptême du feu a été immédiat mais chacun s'est donné sans compter pour garder le cap, pour garantir la continuité des politiques publiques à destination des administrés, pour renforcer la solidarité dans notre communauté, pour préparer l'avenir de Chamonix dans un contexte totalement bouleversé.

Les valeurs humanistes et fédératrices que nous portons nous ont permis de faire face à l'inconnu et de maintenir le lien avec vous tous : 7jours/7jours, nous avons tenu le standard de la cellule de crise Covid ; toutes les semaines, par des vidéos FB d'Éric Fournier, nous avons partagé les informations dont nous disposions sur la situation ; au quotidien à travers l'accompagnement économique des socio-professionnels ou encore à travers la structuration de la filière d'approvisionnement des masques que nous avons portés au domicile des plus âgés puis distribués à la population en son entier. Et bien sûr au quotidien aux côtés des agents municipaux pour réinventer les services à la population, maintenir le lien social et être aux côtés de ceux qui en avait le plus besoin.

Mais au-delà, ces bouleversements ne nous ont pas empêché de faire avancer les dossiers structurants pour Chamonix et son cadre de vie : sur la santé, avec l'ouverture du médipôle à l'hôpital de Chamonix, sur les services, avec l'inauguration d'une nouvelle crèche à Argentière, sur le logement, avec une programmation ambitieuse d'une centaine de logements permanents sur les 4 prochaines années, sur le soutien à la formation de nos étudiants, sur la solidarité, avec la distribution par les élus de notre liste des paniers à destination de plus de 1200 aînés de la commune, ou encore sur le développement des mobilités responsables avec la réalisation d'un nouveau tronçon de la piste cyclable Marie Paradis inauguré en novembre dernier.

C'est aussi en mobilisant toutes nos capacités d'adaptation qu'avec l'équipe de l'Office du tourisme et l'ensemble des socio-professionnels nous avons proposé une offre touristique attractive pour les fêtes de fin d'année dans ce contexte inédit. Les touristes sont venus en nombre s'évader sans boudier leur plaisir en goûtant aux joies du domaine nordique qui a vu sa fréquentation multipliée par quatre, des raquettes, de la luge et l'espace débutant au Savoy, de l'anneau de vitesse historique ré-englacé ou encore des itinéraires de ski de randonnée sécurisés qui ont rencontré un franc succès.

Malgré des baisses de recettes inédites pour la collectivité, nous sommes capables de présenter un budget ambitieux pour 2021, tant sur les investissements pour la qualité de vie au quotidien, que sur des projets à plus long terme pour relancer la dynamique de notre tissu économique, et ce, sans obérer la situation financière de la commune.

Autant de sujets débattus en commissions, régulières, nombreuses, productives. Autant de sujets co-construits et soumis depuis mars dernier au vote lors de 10 conseils municipaux retransmis en direct pour le bénéfice de la population.

Malheureusement, force est de constater l'absence quasi-totale de participation de l'opposition lors de toutes ces réunions de travail : certes présente, mais bien trop silencieuse, leur participation ne s'exprimant que quelques semaines plus tard, sur les réseaux sociaux, sous forme de diatribe. Bien sûr, il est plus facile de refaire le match sur FB, dans l'entre-soi de ses semblables. Mais quel dommage de refuser le débat contradictoire, de participer à nos côtés de manière constructive à l'élaboration des politiques publiques, quelle déception pour les habitants de Chamonix lorsqu'est perdu de vue l'intérêt général au profit de mises en scène politiciennes pour la presse, les réseaux sociaux, quel regret qu'à aucun moment la main n'ait été tendue pour participer aux actions menées pour nos aînés, quelle tristesse que la banalisation de la calomnie insidieuse, du sous-entendu, de la mauvaise foi dans le débat politique !

Nous sommes persuadés que la tempête que nous traversons nous oblige à mettre de côté nos rancœurs et nos divergences afin de consacrer notre énergie à travailler pour Chamonix : le défi des années à venir est conséquent. Nous sommes intimement convaincus qu'à l'aulne de l'histoire d'une communauté, les projets qui rassemblent et construisent l'avenir sont plus forts que la division et la dissension alimentées par l'ambition personnelle.

Veillez croire à l'engagement et à la détermination de chacun d'entre nous à défendre Chamonix et vous tous qui y vivez. Votre soutien et vos encouragements au quotidien nous portent.

EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Chamonix s'engage » François-Xavier Laffin

UN CONSTAT ALARMANT - UNE MOTIVATION DÉCUPLÉE

Le dernier bulletin municipal a été distribué il y a maintenant 11 mois, en février 2020.

11 longs mois d'un lourd silence pendant une période où, pourtant, les informations importantes n'ont pas manqué et où la situation sanitaire aurait justifié - ô combien - de porter une attention particulière et régulière aux Chamoniards.

Le 12 janvier 2021, sur demande de Monsieur le maire, son nouveau Directeur de Cabinet, nous demande de lui fournir, sous 6 jours, une communication d'une seule page pour le prochain bulletin municipal qui en comprendra pourtant 28.

C'est une illustration de la place que la majorité réserve aux 1606 voix exprimées en faveur des 2 groupes d'opposition !! Monsieur le maire n'en a pourtant réuni que 1657 sur son nom, soit seulement 49 bulletins de plus que la somme des 2 listes qui lui étaient opposées.

Au cours de ces onze premiers mois, nous avons été confrontés à l'ancrage profond d'un « entre soi » au mépris des minorités, à la subjectivité des décisions, à la violence des propos et à la grossièreté de certains élus.

Ces attitudes proviennent-elles d'un manque de considération, ou d'une ferme volonté de museler l'opposition ? Une opposition qui informe les habitants et propose une autre vision : davantage de proximité, d'écoute, d'ambition, en un mot : une autre méthode.

- Une méthode où les projets seraient étudiés dans leur globalité, contrairement aux décisions retenues pour le tracé des pistes cyclables par exemple,
- Une méthode où tous les intervenants participeraient à toutes les réflexions, contrairement à la gestion du dossier de la Maison des Artistes par exemple,
- Une méthode qui respecterait davantage l'intercommunalité, contrairement à la constitution d'un groupe de travail restreint sur la patinoire par exemple,
- Une méthode qui observerait les dispositions statutaires, contrairement aux orientations retenues pour la SAEM Chamonix Développement par exemple,
- Une méthode où l'on retiendrait les enjeux environnementaux, contrairement au projet de piste forestière par exemple.

Depuis notre élection, nous constatons de façon récurrente la lourdeur des habitudes qui entrave la réactivité et l'efficacité nécessaires pour relever les défis des prochaines années, défis aggravés, en outre, par les effets de la crise sanitaire.

Parallèlement, nous mesurons aussi toutes les forces et toutes les ressources dont la vallée et ses habitants disposent et notamment, d'un site exceptionnel, des moyens financiers considérables, de multiples compétences humaines, uniques et disponibles mais inexploitées.

C'est pourquoi :

- Malgré toutes les difficultés rencontrées, nous poursuivrons tous nos efforts pour défendre des propositions ambitieuses en matière de tourisme et d'environnement,
- Malgré tous les obstacles, nous mobiliserons tous nos moyens pour souligner les urgences, dénoncer les dysfonctionnements et anticiper les évolutions,
- Malgré toutes les pressions exercées, nous continuerons à partager avec les Chamoniards toutes les informations dont nous disposerons.

Alors, retrouvez-nous sur la page Facebook de Chamonix S'engage.

Soutenez nos propositions, interpellez-nous sur des sujets collectifs, participez à nos groupes de réflexions, car c'est ensemble que nous traverserons cette période si délicate et construirons un avenir durable pour notre vallée.

Les Élus de Chamonix S'engage !
Isabelle Matillat - Françoise Trappier
- Patrick Bettin - Oliver Nau - François-Xavier Laffin

La Tribune de la liste « Une nouvelle voie » Jean Fabre

UN IMPROBABLE DÉBAT D'IDÉES

Le conseil municipal de Chamonix reste une chambre d'enregistrement. Pourquoi ?

D'abord la Covid-19. Par ces temps de crise sanitaire, les autres questions de fond (pollution, remontées mécaniques...) sont éludées. On peut louer le bilan, mais évoquer le futur est mal considéré. Se permettre juste de signaler des recrutements de personnel exagérés vous range dans la catégorie des irresponsables. Très bien... après tout, les périodes d'épidémie n'ont jamais été propices à l'épanouissement des libertés. La dé-

mocratie chamoniarde va-t-elle pour autant reflourir après qu'on aura terrassé le virus ? Nous craignons que non.

La deuxième raison, c'est l'éclatement des compétences entre commune et com/com et la multiplication des commissions. Il y a eu trop de transferts de compétences et surtout, elles ont souffert de saucissonnage. C'est le cas notamment du tourisme, de la culture, du sport etc. Toutes ces matières ont été « refilées » à la com/com, mais en partie seulement. Résultat : la ville de Chamonix a maintenu 11 commissions. Et on retrouve à peu près les mêmes à la com/com. Ces instances permettent de valoriser les élus, mais comment

tenir de constructifs débats face à un tel éparpillement !

Enfin, l'irascibilité des « caciques ». Nous en voulons pour preuve le débat d'orientation budgétaire, ailleurs favorable à de fructueuses confrontations d'idées... pas à Chamonix. L'adjoint en charge des finances s'est livré à un exercice d'autosatisfaction... se terminant sous un tonnerre d'applaudissements, comme au temps de Staline. Un opposant mal intentionné ayant osé introduire un bémol - souligner l'accroissement des dépenses de personnel -, il lui a été répondu « qu'il racontait n'importe quoi ! ». Fermez le ban.

ÉTAT CIVIL

2020

NAISSANCES



THOMPSON MARÉCHAL Cléo **14/01**
PISSARD-MANIGUET Augustin **17/01**
ANGIBOUST Justine **17/01**
DECURE MENUGE Inaë **21/01**
PILLOT Léo **25/01**
BAKARI Enbdallah **30/01**
SIMOND Charles **01/02**
LANDI James **03/02**
CARRE Lise **05/02**
NAUZES DEVOUASSOUX Samuel **11/02**
AUDOUIT VALLEE Léon **11/02**
GAETANI MONEVA Hector **17/02**
ANTHONIOZ Mila **23/02**
FONTAINE Iris **23/02**
EL KAFI Marwa **24/02**
SURY Madeleine **26/02**
SOURIA Zakaria **29/02**
HRAJEM Anas **05/03**
WOULDS Romi **07/03**
DEWASI Ruchika **12/03**
ROCHE BOETTO Juliette **27/03**
VINCENT William **30/03**
ANDERSON Alexandre **30/03**
DE LIMA DA SILVA Diana **02/04**
FELISAZ Charles **04/04**
CHAPELAIN Ysia **04/04**
TAQUET Yoshito **05/04**
TAVENER Austin **15/04**
VAUBOURG Assia **20/04**
VAUBOURG Aïcha **20/04**
GUILBEAU Emile **22/04**
WITT Everett **29/04**
RIVET Corentin **01/05**

RAMAGE Blaise **06/05**
GRANDCLÉMENT Selma **24/05**
MOINDZE Soudais-Ali **26/05**
BARCAN Rafael **28/05**
DUBOIS DUPARC Armand **28/05**
LARDAT Iloan **29/05**
PERROT Mathias **29/05**
TURREL Marcel **30/05**
ALLET Aksel **31/05**
GONÇALVES VELOSO Luis **09/06**
DONEA Yanku **13/06**
NOHARET Malo **17/06**
ABDALLAH Laya **30/06**
TESHIMA Lily-Jade **03/07**
CHAUVET Alix **06/07**
WILSON Zack **16/07**
BÉNARD SUCHAIRE Nina **24/07**
MANA Frantisek **25/07**
EMBLETON Isabelle **27/07**
LAMÈRE Dénalie **31/07**
DUNAND Océane **01/08**
DE MARCH Noham **09/08**
TRAVAGLI Adame **10/08**
RICHARDSON Abigail **12/08**
LEVEAU Gabin **24/08**
BURRAGE Ophelia **25/08**
ABBA Jad **27/08**
FELISAZ Gabriel **31/08**
MCCUTCHEON Rowan **05/09**
RAVANEL Louise **11/09**
VENDENDRIESSCHE Andréa **18/09**
ABDOU Youzmina **19/09**
HORINCAR Mark **20/09**
ALNÆS Mikkel **03/10**
MARTIN Raphaël **07/10**
GEX Augustine **09/10**

GOMEZ CONNIN Tiago **09/10**
ESTEVA Louis **11/10**
SEMLALI Rahma **12/10**
SABOL Leonard **14/10**
SHEEHAN Erin **14/10**
GUERRIER Naïa **15/10**
FRACASSETTI Noé **27/10**
GAINARD DEVOUASSOUX Léon **28/10**
LENGRAND Anouk **29/10**
RUARO Léandre **29/10**
LE BOURGEOIS MOUSEL Apolline **29/10**
FONTANILLE Romane **29/10**
CHEVALLIER Juliette **31/10**
MOHAMED Zaid **01/11**
CHARLES Ary **10/11**
TERRIER Eloane **19/11**
SAINT-PÉE Alice **19/11**
DOVLEAC Olivia **21/11**
POIRIER LEDOUX Maë **23/11**
BOIVIN MOULIN Léa **25/11**
HERRMANN ZAKOVIC Lilith **26/11**
HAMADI Nawell **26/11**
DELAGNEAU Léa **27/11**
BELLILI Naïm **28/11**
CHARLET Mylann **01/12**
COSTES DANY Mattéo **03/12**
HARTSHORNE Ollie **03/12**
SOYRIS Lou **06/12**
PÉRINET-MARQUET SANGLARD
Arsène **09/12**
ROUSSELET Joseph **15/12**
RADILLA Micaela **16/12**
ROWNTREE Patrick **18/12**
LEUCI Noéline **20/12**
CHERAK Sakina **23/12**

MARIAGES



SHERPA Chhotemba & SCHURRA
Agnès **28/02**
BELLAHCÈNE Moran & BAYRAMALI
DOUST Katayoun **29/02**
GOBLOT Elodie & JARROSSON
Antoine **14/03**
KANDA Shota & FURUYA Mirai **06/06**
MANDIER Pierre & DELBECQUE
Isabelle **19/06**
QUIDELLEUR Gaëlle & MILLOT
Matthieu **20/06**
FERNANDEZ DE LA FLOR Elisa &
COUSIN Sacha **27/06**
MOCQUANT Bertrand & NAVILYS
Marie-France **04/07**
PRINCE Eugénie & PONNELLE
François **17/07**
AMOUDRUZ Suzanne & BONNEFIS
Bernard **25/07**

VALAT Laure & FABRE Nicolas **25/07**
TRAVERSAZ Manon & PAUL Simon
31/07
ANTOINE Nicolas & SALMON Marine
01/08
NEYRAND Helen & DEMENTHON
Julie **22/08**
DAVIES Luke & DOLAN Lindsey **31/08**
ROMANENS Gwendoline &
DELACHANAL Florent **05/09**
BLUGEON Olivia & DA COSTA
CORREIA Jean-Philippe **05/09**
SUNDELL Annika & SCHIÉLÉ Hugues
10/09
DUBIGNY Raphaël & DEBAY
Constance **11/09**
ROUIGHI Karim & MACKENZIE
Kirsteen **12/09**
COROLLEUR Mahé & BLETTON
Antoine **12/09**
ROBIN Mathieu & CHAMBRE Lucile
12/09



HASLER Cédric & HAON Stéphanie
18/09
FABRE Benjamin & de MERIC de
BELLEFON Mailys **26/09**
TEXIER Gilles & CHOUPIN Chantal
03/10
CALVIN PANDO Andy &
KALASHNIKOVA Elizaveta **10/10**
HUGOT Maurice & CERONE
Géraldine **02/11**
MORRISON Seth & GONIN Aurélie **12/12**
BORYSIEWICZ Maria & SECCOMBE
Thomas **26/12**

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS



PANETTO Jean-François **18/01**
de la ROCHEFOUCAULD Marc **30/01**
COUPELLIER née BOCCARD
Jacqueline **04/02**
TUGLER née BADER Marie **08/02**
CARRIER née MAGNIN Gilberte **13/02**
LACAUX Monique **16/02**
ROBILLARD née PETIT Gilberte **19/02**
VIOLETT Gilbert **19/02**
GAY née LONFAT Geneviève **19/02**
LANG Haymo **22/02**
BONNEFIS née MERGEY Hélène **24/02**
COUTTET Jules **24/02**
DAL MAGRO née MARCHETTI
Angelina **27/02**
TABERLET Gérard **28/02**
BOTTOLLIER-CURTET née PUGNAT
Marie **02/03**
ROBILLARD Robert **03/03**
BRUNSTAD Diderik **03/03**
CANOVA Jacques **07/03**
RAPISARDA née ONORATO Teresa **07/03**
SOCQUET-JUGLARD Paul **08/03**
CROOK Ross **08/03**
LATREILLE Michel **09/03**
FANTUZZI née FEUILLETTE Simone **10/03**
MAS née BLONDELLE Arlette **15/03**
BONNAZ née GANDER Hélène **17/03**
VAUCELLE née LENFANT Liliane **18/03**
PETIT-JEAN GENAT née CHÉRON
Yvonne **22/03**
ALIBERT née IERMANN Jacqueline **22/03**
CHEILAN Marina **28/03**
BENTLEY David **30/03**
BALDY née GROSSET Olga **04/04**
FAURE Marguerite **04/04**
SOCQUET- JUGLARD née MILLION
Josette **04/04**
BEHAR Isaac **06/04**
RICHARD Valentin **08/04**
CHOUPIN née SOUDAN Jeanne **12/04**
CRAPOULET Louis **16/04**
CHOUPIN Jean **18/04**
PEDROTTI Georges **20/04**
MOUCHET Roger **21/04**
PIANFETTI née MOGGINO Marie **24/04**
CAPPE Philippe **27/04**
BOZON née LAPALUD Nicole **08/05**
GAY Jean-Pierre **17/05**
FRANCIS Catherine **20/05**
HUET née PERRET Marguerite **21/05**
MARTINEZ SANCHEZ Francisco **26/05**
DESCHAMPS née CHAPON Arlette **26/05**
LE FRANC Maurice **27/05**
PEYROT née COMBET Julia **28/05**
HOFF Hugo **31/05**
CHERPAZ née DADOU Ginette **03/06**

BOSONNET née QUARTENOUD
Marie Louise **18/06**
TIMOFEFF Nadine **20/06**
CANALE Bruno **27/06**
MABBOUX Jean **27/06**
ZESSLER Simonne **28/06**
WINTER Ilka **29/06**
LINDNER Andreas **29/06**
VILLAUME Joffrey **04/07**
SMIT Justus **14/07**
DESIAGE Laetitia **14/07**
CONTRI Marco **15/07**
LORUSSO Giuseppe **15/07**
CRETTON née CANZ Hanna **24/07**
FAYAU Perlette **29/07**
PERROT Yves **31/07**
AUZOU née MONNIER Janine **02/08**
SIBUET-BIZET née BUSILLET Lina **02/08**
LE GARREC Jean-Louis **07/08**
CHAPPAZ née FONTAINE Marie **09/08**
ATMANE née ECKERT Marie **09/08**
LECORDIER Pascal **11/08**
MERLIERE Bernard **18/08**
DEGREGORI Loredana **27/08**
RÉGIS Fabienne **28/08**
DESSERTENNE Charles **28/08**
ISIKSOY Necati **29/08**
ANZIL Alcide Vittorino **29/08**
FLEURY née MORFIN Lucette **01/09**
CLARET-TOURNIER née BOUCHARD
Denise **02/09**
FIDALGO RODRIGUEZ Guillermo **03/09**
BURNET née COUTTET Jeanine **07/09**
DE CUBBER Jonathan **08/09**
BERTI née BOTTEGA Maria **09/09**
BORDEL Sonia **11/09**
JIGUET-JIGLAIRAZ née MOGENY
Jocelyne **16/09**
BURNET née DUNAND Raymonde **23/09**
DUFLO née LE CUNF Nicole **25/09**
GIMET Jean-Claude **27/09**
MORTIER Pierre **28/09**
COUTTET Gérard **03/10**
GAZAGNES née MEUNIER Georgette **11/10**
PERROLLAZ née DUFOUR Suzanne **15/10**
SINIBALDI née ROTA Liliane **21/10**
LAGARRIGUE Eric **26/10**
MARIZY Georges **27/10**
GEX Michel **28/10**
SNELL née MANDON Yvette **02/11**
TOSCANO Pierre **03/11**
LEBIGRE née QUÉVRIN Mauricette **08/11**
GUINAND Paulette **09/11**
LANDRY née PERRADIN Paulette **10/11**
MERLE Raymonde **17/11**
TIROT Michel **18/11**
SACKSTEDER Julien **21/11**
ANDRÉ née FONTAINE Hélène **24/11**
SEROZ Eliane **05/12**
RAVANEL Bernard **09/12**

LECHAT née MASSON Micheline **10/12**
LEROY née BLANC Jacqueline **11/12**
GERVEX née BIBOLLET Marie **12/12**
KÉRAGHEL Georges **14/12**
DANTENY Julien **18/12**
TOURRETTE née HAGOPIAN
Georgette **19/12**
VESCO Antoinette **20/12**
MUFFAT-JOLY Roger **26/12**
TOULOUSE née JORDAN Annette **27/12**
DAMIANI Simone **28/12**
TRAVERS née BIANCHINI Angela **29/12**

Vous souhaitez connaître l'actualité de votre ville ?

FACEBOOK

Rejoignez les pages Facebook de la mairie de Chamonix et de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, faites-les connaître, partagez-les avec vos amis !

Vous y trouvez des informations sur les principales actions des collectivités. Ces pages, espace d'échange avec les résidents, avec tous ceux qui aiment Chamonix. sont vos pages ! Devenez ambassadeur de la vallée de Chamonix !

SITES INTERNET

Retrouvez-nous sur internet

www.chamonix.fr / www.ccvcmb.fr

NEWSLETTERS

Abonnez-vous aux newsletters
www.chamonix.fr

- Actualités
- Agenda évènementiel
- Conseil municipal
- Restauration municipale

PORTRAIT



BILEL GHODHBANI jeune lauréat d'une « bourse étudiant »

Rien n'indique que Bilel, souriant gaillard de 20 ans, a grandi en Italie dans une famille tunisienne, tant il maîtrise parfaitement le français. Il n'est arrivé en France qu'à l'âge de 16 ans, avec frère et soeur, suivant ses parents soucieux notamment de donner à leurs enfants un cadre privilégié pour poursuivre leurs études. Il découvre avec stupéfaction Chamonix et ses impressionnantes aiguilles. La montagne n'est « vraiment pas son endroit », lui qui n'a jamais fait de ski ou de sport de glisse et préfère le basket, sport dans lequel il s'est investi à un très bon niveau. Il trouve cependant la vallée très belle, notamment en été. Et s'intègre facilement dans le quartier des Pèlerins où il se fait rapidement de nombreux amis.

Au collège de Chamonix, on lui conseille de reprendre ses études en 3^e alors qu'il pourrait intégrer le lycée. Il travaille sans relâche, passe son brevet puis obtient brillamment un bac scientifique. Il s'inscrit ensuite en STAPS mais ne fait pas une année complète à cause du Covid mais surtout d'une sale blessure - double entorse avec arrachement à la cheville - qui l'éloigne d'une carrière sportive.

Il se dirige alors vers un Brevet professionnel de préparateur en



pharmacie (2 ans) et rejoint à la fois le CFA de Groisy et la pharmacie des Pèlerins. Un endroit qu'il connaît bien pour y avoir travaillé plusieurs étés pendant ses vacances et où il a été accueilli chaleureusement par Marion et Éric et une équipe soudée.

Il découvre ce qu'est le métier et en amoureux des sciences, notamment la botanique, se passionne pour la composition des pommades et des crèmes aux huiles essentielles, mais aussi des tisanes et des gélules fabriquées sur place. Il participe également à l'accueil et aide parfois les clients qui parlent italien ou arabe à se faire comprendre. Il réceptionne aussi les commandes de médicaments et de produits.

Bilel a pris connaissance de la bourse étudiant de la mairie de Chamonix par une annonce sur Facebook et a postulé, encouragé par Marion. Après avoir été reçu par les élus et le service scolaire, son dossier a été retenu. À la grande satisfaction de Bilel qui comme beaucoup d'étudiants doit faire face à de multiples frais (scolarité et internat, déplacements...) même si ses parents font tout ce qu'ils peuvent pour l'aider. Cette bourse va notamment lui permettre de financer son permis de conduire. Un pas important vers l'autonomie.

Bilel a de grandes ambitions et fourmille d'idées. Il va évidemment terminer son diplôme mais a aussi d'autres projets. À la fois dans le domaine de la mode où il réfléchit avec une amie à la création de vêtements. Mais aussi du sport, sa passion première. Pourquoi pas devenir coach ou préparateur physique. Et créer un club de basket à Chamonix.

Pour l'instant, son vœu le plus cher, le souhait qui dépasse tous les autres, est d'avoir un boulot sûr et une base solide. Gagner de l'argent et devenir très vite indépendant pour pouvoir remercier ses parents.

« Ils ne m'ont jamais dit non. C'est à moi maintenant de les aider ! ».

Vous êtes étudiant, vous habitez Chamonix, vous avez moins de 25 ans... Vous pouvez postuler pour une bourse de 1000 € et un prêt d'honneur de 2000 € remboursable en 8 ans. Venez candidater (jusqu'au 31 mars 2021) !

Renseignements Service scolaire - Mairie de Chamonix - 04 50 54 65 07